



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 016-211601455-20230315-20230206-DE



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/03/2023

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14                | 11       | 12                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 12            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 16/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
16/03/2023

L'an 2023, le 15 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LANDIER Sébastien, 1er Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2023.

**Présents** :

M.LANDIER Sébastien adjoint, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusé** : M. DEVIGE Georges, Maire empêché (procuration à LANDIER Sébastien)

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**Invité** : DANEY Jean-Yves

**A été nommée secrétaire** : Secrétaire : CHIRON Esther

### 2023-02-06 – BUDGET MULTIPLE RURAL 2023

Le conseil municipal,

Vu le projet du budget primitif du Multiple Rural présenté par Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le budget primitif 2023 "Multiple Rural" arrêté comme suit :

Il s'équilibre en section fonctionnement à hauteur de 36 666.17 €

Il s'équilibre en section investissement à hauteur de 1 780.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/03/2023  
Pour le Maire empêché,  
L'adjoint,  
LANDIER Sébastien

